

Suivi de la mise en œuvre du protocole 2020

Version mise à jour au 02/11/2020

		A	B	C	D	E		
		Plafond autorisé pour l'année 2020	Plafond diminué après prise en compte des actes de braconnage	Nombre de loups détruits	Nombre de loups décomptés du plafond 2020	Nombre maximum de loups Dont la destruction est autorisée jusqu'au 31 décembre 2020		
		(1)	(2)			(B-C)		
		110	102	89	97	13		

(1) Arrêté du 23 octobre 2020 fixant le nombre maximum de spécimens de loups (*Canis lupus*) dont la destruction pourra être autorisée chaque année

(2) Arrêté du 23 octobre 2020 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis Lupus*), Art. 2 – III. : Le plafond de destruction mentionné au I sera diminué du nombre des animaux ayant fait l'objet d'actes de destruction volontaire constatés par les agents mentionnés à l'article L. 415-1 du code de l'environnement durant toute la période de validité de l'arrêté visé au premier alinéa du présent article.

Département	Arrêtés de tirs de défense simple en vigueur	Arrêtés de tirs de défense renforcée		Arrêtés de tirs de prélèvement				Arrêtés de tirs de prélèvement renforcés		Nombre de loups détruits	Nombre de loups détruits volontairement hors protocole
		Délivrés	Suspendus	Délivrés	En vigueur	Attaqués	Suspendus	Délivrés	Suspendus		
Alpes-de-Haute-Provence	487	72						1		7	4
Alpes-Maritimes	151	40								27	
Aude	15										
Aveyron	55										
Cantal	9										
Drôme	107	8								7	1
Gard	12										
Haute-Loire	1										
Haute-Loire-Lozere	1										
Haute-Saône	2										
Haute-Savoie	71	2								2	
Hautes-Alpes	565	27						1		14	2
Hérault	4										
Isère	205	17		1	1					12	
Lozère	48										
Meurthe-et-Moselle	11	3									
Meuse	1										
Pyrénées-Atlantiques	4										
Savoie	249	11								16	1
Tarn	1										
Var	27	18		2	2					3	
Vaucluse	25	1		1	1						
Vosges	10									1	
Vosges-Moselle-Meurthe-et-Moselle				2	1						
Total	2061	199	0	6	5	0	0	2	0	89	8